

Trop de crédits revolving

Onze associations locales UFC-Que Choisir de l'Ile-de-France* ont sollicité plus de 60 points de distribution de crédits dans la région (20 agences bancaires, 43 lieux de vente, 9 sites Internet spécialisés) pour examiner vers quelles formes de crédit à la consommation ils orientent les Franciliens désirant emprunter de 1 200 à 2 500 euros pour remplacer leur électroménager, qu'il s'agisse de produits blancs (lave-vaisselle, lave-linge, etc.) ou de produits bruns (téléviseurs, chaînes hi-fi, ordinateurs...).

Compte tenu de ce projet, un crédit affecté ou personnel (avec un taux de 7,5 à 10 %) est le plus approprié. Pourtant, les résultats de l'enquête sont sans appel. Dans 60 % des cas, le

consommateur a été orienté vers un crédit revolving. Dans 75 % des cas, aucune information claire et lisible sur les caractéristiques du prêt (coût total, taux à long terme, durée du crédit) n'a été donnée. Enfin, dans 72 % des cas, la solvabilité de l'emprunteur n'a pas été examinée. Seuls les éléments strictement nécessaires à la mise en place du flux financier ont été réclamés (une pièce d'identité et un RIB suffisaient). 84 % des lieux de vente (grandes surfaces, grands magasins, etc.) ont orienté vers un crédit revolving et 95 % ont fourni une réserve d'argent, donc un crédit revolving, via une carte de fidélité magasin. Seules les agences bancaires semblent plus vertueuses, puisque 15 % seulement ont proposé du revolving.

L'UFC Que Choisir Ile-de-France rappelle que le crédit revolving est une source majeure de surendettement (en raison de son taux), 30 000 dossiers de surendettement sont déposés chaque année dans notre région. A noter que 80 % des dossiers de surendettement comprennent au moins un crédit revolving avec une moyenne préoccupante de six crédits revolving par dossier. Face à cette situation, les associations locales UFC-Que Choisir de l'Ile-de-France réclament une vraie réforme législative du crédit à la consommation.

• www.ufc-quechoisir.org

* Dont deux essonniennes :
Draveil (tél. : 01.69.42.37.51.)
et Val d'Orge (tél. :
01.69.25.08.13.).